



Extrait du Registre des délibérations du **Conseil d'Administration**

Du Centre Communal d'Action Sociale de BRESSUIRE

N° d'ordre
25037

Séance du : 3 décembre 2025.

L'an deux mille vingt-cinq, le trois décembre à 18h, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de BRESSUIRE s'est réuni dans la salle des congrès de la Mairie, **sous la vice-présidence de Madame Pascale FERCHAUD Vice-Présidente du CCAS**, à la suite de la convocation faite le 27 novembre 2025.

MEMBRES PRÉSENTS					
Emmanuelle MENARD	<input type="checkbox"/>	Stéphanie FILLON	<input type="checkbox"/>	Alain MIGEON	<input checked="" type="checkbox"/>
Pascale FERCHAUD	<input checked="" type="checkbox"/>	Anne ROUX	<input checked="" type="checkbox"/>	Francis CARCAUD	<input checked="" type="checkbox"/>
Véronique VILLEMONTEIX	<input checked="" type="checkbox"/>	Anita BRIFFE	<input type="checkbox"/>	Josiane BOISSONNOT	<input checked="" type="checkbox"/>
Sandra CAILTON	<input type="checkbox"/>	Etienne GOBIN	<input checked="" type="checkbox"/>	Thérèse-Marie MERCIERON	<input checked="" type="checkbox"/>
Alain ROBIN	<input checked="" type="checkbox"/>	Nicole RENAUD	<input checked="" type="checkbox"/>	Marie-Christine GARON	<input checked="" type="checkbox"/>
Yannick CHARRIER	<input checked="" type="checkbox"/>	Jean-Luc GARREAU	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
POUVOIRS					

Secrétaire de séance : Madame Nicole RENAUD.

AFFAIRES GÉNÉRALES

Réévaluation de la convention passée avec la CARSAT pour l'occupation d'un bureau

En 2022 une convention a été passée avec la CARSAT pour la mise à disposition d'un bureau, au sein du CCAS afin d'y assurer des temps de permanence.

En 2023, 296 temps de permanences ont été réalisés. En 2024, 366 et en 2025 nous recensons actuellement 384 permanences qui devraient se porter à environ 414 à la fin de l'année.

Le montant de la convention a donc été revu à la hausse, tenant compte de la moyenne des permanences de 2022/2023 et de la demande de la CARSAT de disposer désormais du bureau à raison de 3 jours/semaine. Elle se porte, à compter de 2026 à 1 800€/an contre 1 500€ auparavant.

Accusé de réception en préfecture
079-267900058-20251203-DCA_2025_037-DE
Date de télétransmission : 11/12/2025
Date de réception préfecture : 11/12/2025

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité :

- D'AUTORISER la Vice-Présidente à signer la convention de mise à disposition d'un bureau pour les permanences de la CARSAT.

La Vice-Présidente informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré au C.C.A.S., les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme

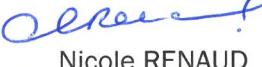
La Vice-Présidente,

Pascale FERCHAUD



La Secrétaire de séance,

Nicole RENAUD



Transmis au contrôle de légalité et mis en ligne le : 11 DEC. 2025

Accusé de réception en préfecture
079-267900058-20251203-DCA_2025_037-DE
Date de télétransmission : 11/12/2025
Date de réception préfecture : 11/12/2025